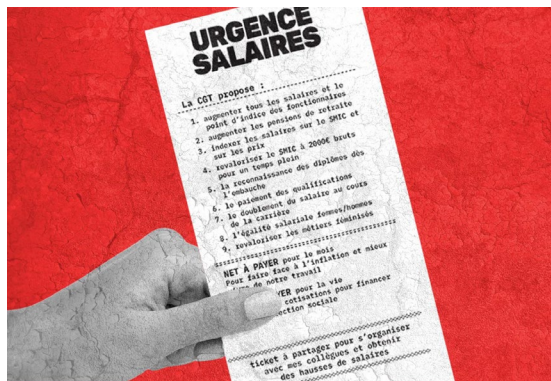


URGENCE SOCIALE : THALES N'EST PAS EN DEHORS DE LA SOCIETE



Le résultat des élections européennes puis des élections législatives montrent qu'il y a **urgence à répondre aux exigences sociales au risque de fracturer encore plus notre pays**. Comme les congés payés, la 5^{ème} semaine de congés ou encore les 35H, ce qui paraissait impossible hier peut être gagné aujourd'hui par les salarié.e.s mobilisé.e.s. De nombreuses revendications portées par la CGT sont majoritaires et doivent donc aujourd'hui être mises en place. **Notre groupe Thales n'est pas en dehors de la société**, et les mêmes risques de fracturation de notre collectif de travail, que nous défendons chaque jour, nécessitent aussi de prendre des

mesures sociales fortes.

La direction de notre Groupe, aime à le répéter : nous avons une responsabilité sociétale, et d'ailleurs le plan stratégique Thales pour 2030 intègre l'axe « Protect ». Oui, il nous faut protéger la planète, et les questions environnementales sont fortes, et protéger les sociétés, les populations. **Mais n'oublions pas aussi de protéger l'ensemble des salarié.e.s de notre Groupe**. Il s'agit aussi d'une nécessité opérationnelle et d'attractivité pour notre Groupe afin de rétablir la confiance des salarié.e.s et faire croître nos effectifs afin de réaliser le carnet de commande au plus haut historique avec une charge compatible avec une bonne qualité de vie au travail.

LETTRE OUVERTE DE LA CGT THALES A LA DIRECTION :

Face à cette urgence sociale, la CGT Thales demande à la direction de notre Groupe, via une lettre ouverte¹, de renouer enfin avec le progrès social et d'ouvrir rapidement des négociations en vue d'obtenir :

- **L'instauration d'une grille de salaires unique**, avec des seuils d'embauche minimum, de l'ouvrier à l'ingénieur, en fonction de la mise en œuvre de la nouvelle classification, et **partant de 2 000 € brut pour les emplois classés A1**. Cette grille doit permettre d'arriver à un rapport entre les salaires de 1 à 5, et *a minima*, un doublement de son salaire (à euro constant) dans la carrière ;
- **La garantie du maintien du pouvoir d'achat de tous les salarié.e.s**, en indexant les salaires sur l'augmentation automatique du SMIC liée à l'inflation ;
- **L'ouverture immédiate des négociations salariales** afin de rattraper le pouvoir d'achat perdu, de payer les augmentations d'expériences et de qualifications de toutes et tous et de réaliser réellement et immédiatement l'égalité salariale entre les femmes et les hommes ;
- **Des expérimentations de la semaine de 4 jours** en vue d'une généralisation dans le Groupe
- **L'instauration d'une véritable pré-retraite Thales**, en complétant les mécanismes de départ anticipés que nous avons dans nos accords (CET fin de carrière et temps de travail) ;
- **L'instauration d'un droit de retrait éthique**, pour toutes et tous, au vu de la nature de nos activités ainsi que l'implication des instances représentatives du personnel dans les comités « Droits Humains » ;
- **L'instauration de véritables droits d'intervention des salarié.e.s dans la stratégie de notre Groupe**, via les instances représentatives du personnel, afin notamment que nos activités répondent aux besoins de nos services publics (santé, lutte contre les incendies et protection des forêts, ...).



¹ <https://coord.cgthales.fr/wp-content/uploads/sites/19/2024/09/Courrier-CGT-Urgence-Sociale-17sept2024.pdf>